

S o m m a i r e

Choses vues

- 2 Hors-norme

Éditorial

- 3 Nouvelle chance

Évangile à la Une

- 4 Avril : enterrements innocents

Découverte

- 5 Mimie Mathy :
-
- « Si je prie, c'est pour dire merci »

À la Une

- 6 Parcours d'émancipation :
-
- Kémo repart à zéro
-
- 8 Associatif en crise,
-
- économie en danger ?
-
- 10 L'Afrique du Sud en manque de
-
- leaders

Signe

- 12 Derrière le mot « résurrection »
-
- 14 Un genre pour tou(te)s ?
-
- 16 Mille raisons de croire

Éclairage

- 17 L'appétit de Dieu
-
- Jeûner, mais pourquoi ?
-
- Arrêter le carrousel quotidien
-
- Le jeûne, une pratique
-
- thérapeutique

Vu

- 21 La Passion selon les Pèlerins
-
- de Bouge

Rencontre

- 24 Philippe Van Parijs :
-
- « Je ne veux pas travailler
-
- dans une tour d'ivoire »

Ça se vit

- 27 Lettre à l'évêque

Eh ben ma foi

- 28 Quelle globalisation ?
-
- 29 La musique pour célébrer
-
- ensemble

Parole

- 30 La grandeur à genoux

À voir

- 31 Libérer la mort
-
- 32 À lire, à voir, à écouter...
-
- 34 Un garçon pas comme les autres !
-
- 35 Annonces

Nouvelle
chance

Is avaient adoré le film *Le dernier gang* que le réalisateur Ariel Zeitoun avait tourné en 2007. Au point qu'ils avaient voulu s'en inspirer dans leur vie. À l'automne 2012, trois jeunes de 18 ans s'en prennent à une agence de la banque KBC à Laeken. Ils battent le gérant et s'enfuient avec une grosse somme d'argent. Trois mois plus tard, ils comptent récidiver dans une agence KBC à Grimbergen. Mais là, ils sont repérés et se font pincer par la police. Le tribunal correctionnel de Bruxelles a condamné les deux meneurs de la bande à 36 et 40 mois de prison. Mais avec sursis. Car, pour les juges, ces jeunes avaient droit à une seconde chance. Pour terminer leurs études, et ne plus recommencer.

Un projet de loi déposé il y a quelques semaines par la ministre de la Justice Annemie Turtelboom va dans le même sens : afin de désengorger les prisons, il envisage d'élargir les cas où le juge peut, sous conditions, prononcer la suspension de la peine. Pour accorder au condamné une nouvelle chance. Tout délinquant a le droit de bénéficier de cette opportunité de repartir à zéro, sur le champ ou une fois le minimum de sa peine purgé. Qu'il soit un illustre inconnu ou, au contraire, une personne sur qui se sont braqués les flashes des médias et les spots de l'actualité. La notoriété, bonne ou mauvaise, ne peut justifier de devoir purger une peine à vie.

Ce droit à la seconde chance ne concerne pas seulement les condamnés. Qui a, un jour, vécu ou commis une erreur et a souhaité pouvoir se reprendre, redémarrer à zéro, repartir d'un bon pied ? Cette famille dont la maison a brûlé est heureuse de trouver dans son quartier un élan de solidarité lui permettant de recommencer une nouvelle vie. Ce jeune qui revient sur les bancs de l'école après des années de déscolarisation a fait cet effort surhumain conscient qu'il pouvait ainsi relancer sa vie. Ce couple séparé, qu'il s'appelle ou non Michael Douglas et Catherine Zeta-Jones, décide de se redonner une nouvelle chance. Cet autre ne parvient plus à s'entendre et se déchire. Femme ou homme, chacun a droit non pas de remonter le temps, mais de prendre un nouveau départ.

Face aux aléas de l'existence, ne pas laisser tomber les bras et sombrer, mais au contraire puiser la force de surmonter un drame et trouver la volonté de (se) reconstruire est admirable. Dans bien des cas, l'être humain vit alors une véritable nouvelle naissance. Une renaissance. Une sorte de résurrection personnelle. Peut-être une des plus belles preuves que le mot « ressusciter » n'est pas simplement un concept théologique. Mais un verbe vivant, vibrant au cœur de la vie. Quel bonheur !

Joyeuses résurrections, joyeuses Pâques.